

# Prêt d'honneur Reprise

## INITIATIVE MAYENNE

### Présentation du dispositif

Le Prêt Reprise est un prêt personnel à taux zéro, destiné aux repreneurs d'entreprise. Il vient compléter un financement bancaire, un crédit-bail ou un micro-crédit d'un montant au moins équivalent.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Toute personne portant un projet de reprise de TPE/PME en Mayenne, de tous secteurs d'activité.

##### — Critères d'éligibilité

- Être gérant et détenir la majorité du capital de l'entreprise reprise.
- Les fonds prêtés doivent être apportés en capital ou en compte courant.
- En cas de reprise par plusieurs associés : le montant total des prêts est plafonné au maximum prévu.

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Le prêt soutient la reprise d'une TPE/PME en Mayenne.

##### — Dépenses concernées

Dépenses couvertes : uniquement celles qui s'inscrivent dans le plan de financement validé par le comité d'agrément.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Jusqu'à 20 000 € par projet.

Jusqu'à 60 000 € pour certains projets selon leur envergure.

Remboursement sur 2 à 5 ans, sans intérêt.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative Mayenne.

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE MAYENNE

- 12 rue de Verdun  
CS 60239  
53000 LAVAL CEDEX  
Téléphone : 02 43 49 50 37  
Télécopie : 02 43 49 33 16